

23N01

Lac Weeks

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Refus de renouveler, Z-Désistement
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
CM (concession minière) ou
BM (baie minière)
BEP (Permis d'exploitation sous forme de baie)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche identifie la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

Substance extraite
A Argile O Gravier O Sphérite U Auroe
B Sable de silice I Indéterminé P Pierre concassée X Calcaire
C Calcaire L Terre grasse R Produits miniers variés
D Pierre d'imperméabilisation M Moraine S Sable
E Métrac de silice N Terre noire T Toute

Statut du site d'extraction
C) Ouvert sous conditions C) Ouvert F) Fermé N) Non autorisé T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure
Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
Périmètre urbanisé
Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel (la recherche et l'exploitation minières pour le pétrole ne sont pas autorisées)
Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure
Territoire ou réserve d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Itchee Baie-James
Terres de catégorie II
Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini
Entente Piogagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
Nissanan de Bétiampé, Essipik, Mashteuiatsh, Nutsashkuan

Frontières
Frontière internationale
Frontière interprovinciale
Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 20°57' orient avec une variation annuelle déclinatoire de 8,07
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 19
48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 19

0 1 2 3 4
Kilomètres

AVIS IMPORTANT
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

23N01	23N02	23N03
23N04	23N05	23N06
23N07	23N08	23N09

